

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Chasse à tir gros gibier (battues) :

Septembre 2021 (à partir du 20/09) : les Lundis et Samedis

Octobre 2021 : Les Lundis et Samedis

Novembre 2021 : Les Samedis

Décembre 2021 : Les Samedis (sauf le 25) ; Les Jeudis 23 et 30

Janvier 2022 : Les Samedis (sauf le 1^{er})

Février 2022 : Les Samedis et les Lundis 14, 21 et 28

Chasse à la bécasse :

Les Lundis à partir du 8/11/21 jusqu'au 7/02/22 inclus

Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est règlementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

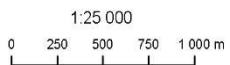
Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à course) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Calendrier de chasse – saison 2021-2022

FORÊT DOMANIALE DE VILLECARTIER

calendrier établi sous réserve de modifications : voir site ONF : www.onf.fr

-  Parcelle forestier
-  Zone de non tir
-  Zone de non chasse



Agence de Bretagne
Carte réalisée en septembre 2021
BD ONF
Scan 25®
IGN©, 2015